

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DELAIGUE Dominique, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, PESSIONNE Alain, BONDOUX Christel, CONFOLANT Philippe, SCHOUMACHER Michel, JOLY Claire, CAILLAUD Stéphane, CORBEAU Nathalie, LHERPINIERE Gilles, PEROT Sandrine, PERRIN Jérôme, RIVIERE Stéphane, GAGNOT Cécile, ROBIN Wilfried, JACQUET Alain, HOUSSIN Patrice, LIAUDOIS Michel, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, BAUDOUX Régine, CAILLAUD Roland, REMBAULT Alain-Marie, DARNAULT Joël, AUBRY Andrée, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, MATHE Raymond, DRUI Martial, LACOU Lydie, DAVAILLAUD Véronique, GUENAND Thierry, HERVO Dominique, PIPEREAU Brigitte.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 février 2021.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président Claude MERIOT, informe l'assemblée qu'un mél du Conseil Régional concernant la loi d'orientation mobilité est arrivé le 9 mars 2021 et qu'une décision doit être prise avant le 31 Mars 2021. Il demande donc à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour : l'assemblée émet à l'unanimité à un avis favorable à cette demande d'ajout.

### VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion. Et en l'absence du Président, il approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2020 qui se solde par un excédent de gestion de 711 110.74 € pour le budget principal.

### LES ANNEXES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité :

- le service assujetti à la TVA rattaché au budget principal : 500 Clinique Vétérinaire,
- Les cessions de terrains

NATURE	SUPERFICIE OU DESIGNATION	LOCALISATION	ACQUEREUR
Terrain	ZO 151 33a54ca	Poulligny St Pierre	SCI Bellet

#### ACQUISITIONS 2020 TERRAINS

NATURE	SUPERFICIE OU DESIGNATION	LOCALISATION	VENDEUR
Bornage	ZO 134 et 136	Poulligny St Pierre	Abscisse Géo Conseil
Frais acte	ZI Daubourgs	Le Blanc	Maître DOUCET

Les marchés passés en 2020

LIBELLE	MODE DE PASSATION
Copieurs	Consultation

- Les acquisitions autres que terrains

MATERIEL INFORMATIQUE	
Administratif	3 914,10
Scolaire	15 785,35
Lecture Publique	207,08
Culture	59,99
<b>Sous-Total 2183</b>	<b>19 966,52</b>
MOBILIER MATERIEL	
Lecture publique	2 991,27
Scolaire	30 597,66
Spectacles	538,60
Administratif	366,77
Tourisme	7 828,38
Petite Enfance	3 141,18
Animation	13 895,17
Equipe verte	1 847,00
Economie	6 371,63
<b>Sous-Total 2184 2188</b>	<b>67 577,66</b>
<b>TOTAL ACQUISITIONS</b>	<b>87 544,18</b>

### **VOTE DES TAUX 2021**

Taxe Habitation sur les Résidences Principales : il n'y a plus lieu de voter de taux. La perte de ressources pour les EPCI est compensée par le transfert d'une fraction de la TVA.

Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires : Le taux appliqué sera égal au taux figé de 2019 soit 10,34 %.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2021 comme suit :

Foncier Bâti : 10,33 %, Foncier Non Bâti : 21,85 %, TEOM : 14,50 %, CFE : 26.37 %

### **TAXE GEMAPI**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le montant du produit GEMAPI à 125 000 €. Désormais, elle est répartie entre les contribuables assujettis à la TH, aux Taxes Foncières, à la CFE.

### **VOTE DES BUDGETS 2021**

Le Président Claude MERIOT présente les budgets 2021. Celui du budget principal est fortement impacté par la crise sanitaire. Des dépenses n'ont certes pas été réalisées, mais des recettes n'ont pas été encaissées. Des dépenses ont dépassé les prévisions comme les produits d'entretien. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget principal 2021 et les budgets annexes 2021.

### **La méthode utilisée pour les amortissements**

Type de biens	Durée d'amortissement	Date de délibération
Mobilier	10	15-mars-11
Matériel de bureau électrique ou électronique	5	
Matériel informatique et logiciel	2	
Equipements de cuisines	10	
Voitures et remorques	10	
Camions et véhicules industriels	8	
Matériels classiques	10	
Plantations	15	
Montant inférieur ou égal à 500 € TTC	1	
Article 2181	50	31 mars 2015
Article 20414 et ses subdivisions	5	9 mars 2017
Articles 20415 et 20417 et leurs subdivisions	15	9 mars 2017
Article 204422	1	22 Mars 2018

LES ANNEXES DU BUDGETS 2021 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

ETAT DU PERSONNEL AU 1ER janvier 2021	NOMBRE DE POSTES A TEMPS COMPLET	POSTES A TEMPS INCOMPLET	
		Nombre	Equivalent temps plein
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
ADJOINTS ADMINSTRATIFS	5		
REDACTEURS	3		
ATTACHES	2		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
ADJOINTS TECHNIQUES	19	67	41,54
AGENTS DE MAITRISE	5		
TECHNICIENS	2		
INGENIEUR PRINCIPAL	1		
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
ATSEM	9	5	4.28
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	4	3	2.37
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CONTRACTUEL	3		
EDUCATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1		
INFIRMIERE	1		
INFIRMIERE CONTRACTUELLE		2	1,2
PUERICULTRICE	1		
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
ADJOINT DU PATRIMOINE	3		
ASSISTANT DE CONSERVATION	5		
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
ADJOINTS ANIMATION	8	1	
ANIMATEURS	4		
<b>AUTRES</b>			
ANIMATEURS SAISONNIERS	20		
APPRENTI	1		
EMPLOIS AIDES	3		
Contractuels	3	21	6,68
Directeur ALSH	1		
Directeur Adjoint ALSH	1		

**LES PROVISIONS**

La collectivité doit constituer des provisions pour les impayés à hauteur de la totalité de l'année N-2 et 50 % de l'année N-1. Pour 2020, le Conseil Communautaire autorise le trésorier à comptabiliser la somme par reprise sur les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

**PLUi**

L'enquête publique aura lieu du 31 mars au 30 avril 2021. Le Commissaire enquêteur, nommé par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges, tiendra des permanences :

- au siège de la Communauté de Communes à Ruffec le 31 mars de 9h à 12h, le 30 avril de 14h à 17h ;
- à la mairie de Tournon St Martin le 6 avril de 9h à 12h
- à la mairie de Rivarennnes le 9 avril de 14h à 17h
- à la mairie de Sacierges St Martin le 22 avril de 9h à 12h
- à la mairie du Blanc le 12 avril de 9h à 12h et le mercredi 28 avril de 9h à 12h.

Des registres d'enquête publique seront disponibles dans toutes les communes du territoire communautaire. Des affiches format A2 sur fonds jaune reproduisant l'arrêté d'enquête publique sont remises à chaque commune à charge pour elles d'en assurer la publicité.

Les dossiers seront disponibles et consultables dans chaque commune aux horaires habituels d'ouverture. Le Président Claude MERIOT demande à chaque commune de bien vérifier les plans qui leur ont été remis.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Admissions en non valeur : Le Conseil Communautaire décide d'admettre en non valeur les sommes de 147.63 € et 162.17 € sur le budget principal ; Monsieur le Trésorier ayant mis en œuvre toutes les possibilités de recouvrement.

Monsieur Gilles LHERPINIERE, Maire du Blanc, demande ce que fait la Communauté de Communes pour la vaccination. Il indique que les services administratifs de la Ville du Blanc sont entièrement mobilisés pour faire fonctionner le centre de vaccinations. Le Président Claude MERIOT indique que la Communauté de Communes n'a pas la compétence santé. Monsieur le Maire du Blanc demande donc à ses collègues maires de lui mettre à disposition leur personnel administratif pour soulager ceux de la Ville du Blanc.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas prendre la compétence « autorité organisatrice de mobilité ».